

République Française

Département de Haute-Savoie

Savoie

COMMUNE DE

ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀

Séance du 30 juin 2026

🌀

L’an deux mille vingt-six, le à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 25/06/2026, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents excusés : 03

Pouvoirs : 02 (CAVET Elise ayant donné procuration à GERVAIS André et GUILLERON Audrey ayant donné procuration à PAPI Guillaume)

Votants : 14

Secrétaire de séance : VELAT Jocelyne

Présent		Absent		Présent		Absent		Présent		Absent	
GERVAIS André	✓			GERVAIS Claude	✓	Jean-		JACQUARD Thierry	✓		
VELAT Jocelyne	✓			BONDAZ Viviane	✓			CHARDON Brigitte	✓		
PAPI Guillaume	✓			OBERSON François	✓	Jean-		GUILLERON Audrey		✓	
MAURE Nadine	✓			MAURE Céline	✓			HAY Matthieu		✓	
JADOT Jean-Noël	✓			CAVET Elise		✓		LAFFONT Florent	✓		

DELIBÉRATION N°83_2026 ADOPTÉE à l'unanimité	Délibération de principe relative au projet de construction d'une nouvelle école communale
---	--

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le bâtiment actuel de l'école primaire communale présente des signes de vétusté;

Considérant l'étude menée par le Maire et les adjoints au Maire et Madame la directrice de l'école, définissant les besoins de la nouvelle école à proximité immédiate de l'établissement existant ;

Considérant que ce projet permettrait notamment :

- *de remplacer un bâtiment devenu vétuste et énergivore ;
- *d'améliorer significativement les performances énergétiques du futur équipement ;
- *d'optimiser les espaces ;

- *de distinguer clairement les espaces de restauration scolaire, de motricité, la salle polyvalente et le périscolaires ;
- *d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des enfants et des personnels ;

Considérant que la réalisation d'une nouvelle école constitue un investissement structurant pour l'avenir de la commune et le maintien d'un service public d'enseignement de qualité ;

**Le conseil municipal,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le principe de la construction d'une nouvelle école communale à proximité de l'école actuelle.

DECIDE de poursuivre les études techniques (géomètre, étude de sol..), administratives et financières nécessaires à la définition du projet, de son coût prévisionnel et de ses modalités de réalisation.

AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher un assistant à Maitrise d'ouvrage.

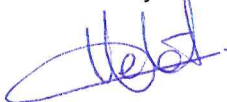
AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches préalables utiles à l'élaboration de ce projet, notamment la recherche de financements et de subventions auprès des partenaires institutionnels.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2026

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,

VELAT Jocelyne



Le Maire,

GERVAIS André

